

ORépublique Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°079/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **18 septembre 2025**Date d'affichage : **25 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 24 septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Fabrice LOISEAU à Alexandre GOUEL

Absents :

Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Alexandre GOUEL a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	9

OBJET : DOMAINE PUBLIC : AUTORISATION D'OCCUPATION AU PROFIT DE LA COPROPRIETE MONET480

Monsieur Le Maire rappelle que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Il indique que le copropriété Monet480 située 480 route de Grenoble 05220 Le Monêtier-les-Bains a érigé ses escaliers et sa rampe d'accès sur le domaine public situé rue de la Tourelle, et que dès lors il convient de régulariser cette occupation par la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2122-1 ;

CONSIDERANT que les escaliers et la rampe d'accès à la copropriété Monet 480 située rue de la Tourelle, d'une emprise de 28 m² sont situés sur le domaine public ;

CONSIDERANT la demande de la copropriété Monet480 pour occuper la partie du domaine public correspondant à l'emprise de ses escaliers et d'une rampe d'accès ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

AUTORISE la copropriété Monet480 à occuper la partie du domaine public correspondant à l'emprise de ses escaliers et de sa rampe d'accès d'une surface de 28 m² situé rue de la Tourelle pour une durée de 50 ans à compter du 01 octobre 2025 et moyennant une redevance annuelle de 50,00 €.

APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Alexandre GOUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alexandre Gouel". The signature is fluid and cursive, with some loops and variations in line thickness.